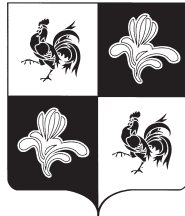


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



25 novembre 2014

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

COMPTE 2013 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale du Budget et du Compte

par Mme Catherine MOUREAUX

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général	3
3. Examen du rapport de contrôle de la Cour des comptes	4
4. Examen et vote des tableaux	4
5. Vérification et apurement des comptes	5
6. Approbation du rapport.....	5

Membres présents : M. Ridouane Chahid, M. Olivier de Clippele (Président), Mme Caroline Désir, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Marc Loewenstein et M. Gaëtan Van Goidsenhoven (remplace M. Armand De Decker).

Membres absents : M. Armand De Decker (remplacé), M. Boris Dilliès (excusé) et M. Hamza Fassi-Fihri.

Ont également participé aux travaux : Mme Julie de Grootte (Présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général) et M. Samuel Colonval (Assistant comptable).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte a examiné, en sa réunion du mardi 25 novembre 2014, le compte 2013 du Parlement francophone bruxellois et le rapport de contrôle dressé par la Cour des comptes.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Catherine Moureaux est désignée en qualité de rapporteuse, à l'unanimité des six membres présents.

2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Avant de présenter les comptes du Parlement pour l'année civile 2013, il lui semble utile, en ce début de législature, de dresser rapidement l'organisation budgétaire de l'institution.

La comptabilité du Parlement est tenue selon une double forme :

- simple : entrée des recettes et des dépenses au sein des différentes rubriques
- analytique : dans le respect du plan comptable.

La concordance entre les deux versions est assurée en continu par l'usage d'un logiciel comptable.

M. Samuel Colonval, assistant-comptable, tient la comptabilité sous la supervision du secrétaire général.

Les vérifications, tant internes qu'externes, sont nombreuses :

- visa du Secrétaire-Trésorier désigné par le Bureau (M. Emin Ozkara sous l'ancien Bureau, M. Jamal Ikazban, depuis le début de la présente législature);
- examen annuel par un bureau d'expert comptable indépendant;
- contrôle annuel avec examen sur place des pièces par la Cour des Comptes.

Comme il faut le constater, tant le rapport du bureau d'expert-comptable que celui de la Cour des comptes, attestent de la tenue rigoureuse et régulière

de la comptabilité. Le secrétaire général remercie tout particulièrement M. Colonval présentement.

Contenu des différentes rubriques

A. Dépenses liées au personnel

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées au paiement :

- du personnel statutaire et contractuel du greffe;
- du personnel affecté au secrétariat de la présidence;
- de la formation des agents;
- de la dotation au service social;
- des assurances liées au personnel.

B. Abonnements – Livres

Concerne les frais de presse et l'acquisition de différents ouvrages.

C. Bâtiments

Cette rubrique vise les frais liés à la location, les taxes, l'usage et l'entretien de l'immeuble de la rue du Lombard abritant la présidence et le greffe.

De même, les frais d'entretien des emplacements de parkings de la rue du Lombard, dont le Parlement francophone bruxellois est resté propriétaire, sont imputés dans cette rubrique.

D. Mobilier, équipement et matériels divers

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées à l'acquisition de petits et gros mobiliers de bureau et au matériel informatique.

Les frais d'assurance dudit matériel y sont aussi imputés.

Cette rubrique couvre également les frais liés aux connections internet du Parlement et au coût d'adaptation et de maintenance du site internet et de la GED (Thémis).

E. Fournitures et frais

Cette rubrique rassemble les allocations relatives à l'impression des différents papiers à en-tête et documents liés à l'activité administrative et parlementaire. Le budget relatif à l'impression des documents parlementaires est très aléatoire selon les sessions et varie entre 100.000,00 € et 140.000,00 €.

S'y trouvent aussi repris, les frais de communication téléphonique et d'internet, en ce compris l'intervention forfaitaire mensuelle au profit des membres du Bureau et des présidents de groupes (75 €).

F. Transport

Cette rubrique concerne les dépenses liées aux coûts des deux véhicules de la présidence et du greffe ainsi que les frais de déplacement occasionnels.

G. Relations publiques et internationales

Cette rubrique globalise les allocations liées aux activités protocolaires, représentatives et internationales du Parlement.

H. Initiatives culturelles et sociales

Cette rubrique groupe les allocations permettant au Bureau de soutenir certaines activités d'ASBL ou autres, dans le cadre des matières que le Parlement entend promouvoir. L'intervention est non récurrente.

Les activités organisées par le Parlement se trouvent également dans cette rubrique.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois

Cette rubrique rassemble les différentes allocations couvrant les frais divers liés à l'activité parlementaire : séances plénières, réunions des commissions, du Bureau, du Bureau élargi, services aux membres, ...

Sont également imputés dans cette rubrique, les frais réclamés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel mis à disposition durant les réunions ou les activités et ceux liés au compte rendu des séances.

Les rubriques J à R globalisent des dépenses diverses. Seule la rubrique « N. Aide aux groupes » doit être mise en avant puisqu'elle reprend les sommes que le Parlement francophone bruxellois octroie aux différents groupes afin de permettre le recrutement

des experts amenés à suivre les dossiers « Commission communautaire française ».

Le budget des dépenses comprend également un budget « investissement » qui fonctionne comme un budget extraordinaire au niveau communal.

Il est alimenté, si nécessaire, par la mobilisation des fonds propres du Parlement.

3. Examen du rapport de contrôle de la Cour des comptes

Comme déjà souligné, la Cour des Comptes a vérifié les comptes du Parlement, tels qu'arrêtés par le Bureau, et a attesté de leur régularité.

En sa réunion du 17 octobre, le Bureau a donc arrêté définitivement ceux-ci et ils sont soumis aux députés pour apurement.

4. Examen et vote des tableaux

Les recettes

Ce tableau ne suscite aucun commentaire.

Il est adopté à l'unanimité des six membres présents.

Les dépenses

Un commissaire s'étonne de ce qu'un montant de 150.000 € passe à 300.000 € au titre de provisions concernant le litige « Tabellio ».

Le secrétaire général entend bien proposer un résumé du litige en question mais souhaite qu'il ne figure pas au rapport, s'agissant d'une procédure judiciaire en cours.

Le tableau est adopté à l'unanimité des six membres présents.

Le résultat

Ce tableau ne suscite aucun commentaire.

Il est adopté à l'unanimité des six membres présents.

Les annexes

Ces tableaux ne suscitent aucun commentaire.

Ils sont adoptés à l'unanimité des six membres présents.

5. Vérification et apurement des comptes

A l'unanimité des six membres présents, la commission estime que les comptes de l'exercice 2013 du Parlement francophone bruxellois, tels qu'ils figurent dans le document 6 (2014-2015) n° 1, sont vérifiés et apurés.

La commission n'a pas de remarque ou de question à formuler au Bureau du Parlement francophone bruxellois.

6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président de la commission et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

Catherine MOUREAUX

Olivier de CLIPPELE

